

H2AD sophistique l'hospitalisation à domicile

SERVICE Une initiative privée sécurise le retour à domicile des patients qui sortent de l'hôpital. Comment concilier rotation des lits et aide aux patients.

Première française à Saint-Étienne, où le Centre de l'hospitalisation privée de la Loire (CHPL) vient, en association avec la société stéphanoise H2AD et Europ assistance, de mettre en place un dispositif innovant de « retour à domicile sécurisé ». Une sorte de mariage de raison entre les services à la personne et l'hospitalisation à domicile (HAD), définie par le code de la santé publique et encadrée par les autorités sanitaires. Destiné aux patients qui rejoignent leur logement après avoir subi une intervention chirurgicale ou un traitement dans un établissement de soins, le dispositif sophistique en effet l'HAD en s'appuyant sur des ressources technologiques inédites et une organisation originale.

À la sortie du patient, une voix et un dossier personnel

Au cœur du dispositif, se trouve la plate-forme de téléassistance de H2AD, où veille en permanence une équipe de permanenciers, de médecins régulateurs et de techniciens. À leur sortie de l'hôpital, les bénéficiaires du suivi reçoivent

TENDANCE

UNE MARQUE NATIONALE

Avec son concept de « retour à domicile sécurisé », H2AD affiche l'ambition de développer une marque nationale. Son dispositif s'inscrit en effet pleinement dans la logique de l'évolution du système de soins français. Toutes activités confondues, **la durée moyenne d'hospitalisation est passée en une décennie d'une semaine à 3 ou 4 jours**. De plus, la moitié des soins chirurgicaux sont désormais dispensés en ambulatoire. Et la généralisation de la tarification à l'activité (T2A) accentue ce phénomène.



Un bureau d'accueil consacré au « retour à domicile sécurisé » a été installé dans les locaux du Centre de l'hospitalisation privée de la Loire. Une infirmière y organise la sortie du malade en coordination avec les équipes médicales et la famille.

une carte sur laquelle figure un numéro de téléphone offrant un accès gratuit à cette plate-forme pendant 45 jours. Ils y trouvent immédiatement une réponse à leurs besoins : conseils, instauration d'un protocole de soins, alerte du médecin traitant, gestion des situations d'urgence (éventuel retour à l'hôpital). Si une prise en charge personnalisée s'impose, elle est facilitée par l'existence d'un « dossier patient participatif », qui recense toutes les données sur le patient (antécédents médicaux, renseignements logistiques...) permettant aux intervenants de prendre au plus vite la meilleure décision.

Le troisième partenaire, Europ assistance, apporte son savoir-faire et son réseau de prestataires agréés. Son implication dans ce projet s'inscrit d'ailleurs dans sa stratégie de développement dans la santé et les services à la personne.

Une réduction inéluctable des durées de séjour

Selon Jean-Loup Dourousset, directeur du CHPL (premier établissement privé de la région Rhône-Alpes avec 30 000 patients accueillis chaque année en médecine-chirurgie-obstétrique), le dispositif s'inscrit aussi dans le sens de l'histoire : « Pour les prothèses de la hanche, la durée moyenne

d'hospitalisation est passée de 13 à 14 jours il y a quelques années à 8 jours. » Et il subsiste sans doute une marge de manœuvre, puisqu'elle est réduite à 4 ou 5 jours dans les pays du nord de l'Europe.

Résultats : une capacité d'accueil accrue et un retour du malade mieux anticipé.

Réduire la durée de séjour permet donc, arithmétiquement, d'augmenter la capacité d'accueil.

Le CHPL a entamé de longue date une réflexion sur la gestion des étapes suivant la sortie d'hôpital des patients. La moitié d'entre eux sont en effet âgés de plus de 75 ans. Avec le « retour à domicile sécurisé », la problématique liée à l'âge est traitée de manière globale. Les contraintes du retour à domicile peuvent être anticipées avant même que les actes médicaux programmés aient été accomplis.

Un bureau d'accueil dédié à ce nouveau dispositif a d'ailleurs été installé dans l'établissement. Une infirmière y organise, avec les patients et leurs proches, d'une part, les équipes de soignants, d'autre part, les différents aspects du retour à domicile. Pour l'heure, les coûts de l'ensemble du dispositif sont pris en charge par le CHPL. Jean-Louis Dourousset, son directeur, estime que les gains liés à la réduction des séjours assurent son autofinancement. ●

LAURE VIEL